



NOTE D'AVIS DE BFA - Évolutions de l'UE relatives aux limites maximales de résidus de pesticides dans le paquet « Food & Feed Safety Omnibus »

18 mars 2026

BFA (Belgian Feed Association) reconnaît et soutient l'initiative européenne relative au paquet « Food & Feed Safety Omnibus ». Les simplifications administratives proposées, notamment en matière d'additifs pour l'alimentation animale et de procédures liées aux OGM, répondent directement aux recommandations antérieures et répétées de notre secteur. Un cadre réglementaire efficace, cohérent et prévisible est essentiel pour préserver la compétitivité de la chaîne agroalimentaire européenne et offrir aux entreprises la sécurité juridique nécessaire. À cet égard, le paquet Omnibus constitue une étape importante et positive.

Changement de cap fondamental dans la politique des LMR

Parallèlement, le paquet Omnibus contient des propositions qui impliquent un changement de politique majeur dans l'approche des limites maximales de résidus (LMR). Aujourd'hui, l'UE applique à juste titre une approche fondée sur la science et basée sur le risque, dans laquelle des tolérances à l'importation sont possibles lorsqu'il est démontré de manière convaincante que des teneurs en résidus très faibles ne présentent aucun risque pour le consommateur. Cette approche part de l'exposition et du risque sanitaire réel et constitue la pierre angulaire du cadre actuel des LMR.

Dans le paquet Omnibus, il est désormais envisagé, pour certaines substances, de ne plus autoriser de tolérances à l'importation et de fixer systématiquement les LMR au niveau de la limite de quantification technique (LQ) lorsqu'une substance est interdite dans l'UE en raison de ses propriétés intrinsèques. En pratique, cela signifie que la simple détection d'un résidu – indépendamment de toute pertinence toxicologique – conduit automatiquement à une non-conformité. Un tel basculement vers une approche fondée sur le danger (*hazard-based*) compromet l'équilibre du système de LMR existant et marque une rupture avec le cadre politique actuel, fondé sur des bases scientifiques.

Impact concret sur la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des marchés

L'élevage belge et européen dépend structurellement des importations de matières premières riches en protéines en provenance de pays tiers, notamment le soja et les céréales. Les chaînes internationales de production et de commerce se caractérisent par de longs cycles de culture, de stockage et de transport. L'introduction abrupte d'une approche générale fondée sur la LQ, sans mesures de transition réalistes, entraînera inévitablement des perturbations commerciales, une volatilité accrue des prix et une pression sur la disponibilité de matières premières essentielles.

Ces effets ne se limiteront pas au secteur primaire, mais se répercuteront sur l'ensemble de la chaîne, avec des conséquences réelles sur la disponibilité et l'accessibilité financière des produits d'origine animale pour le consommateur. La sécurité alimentaire, la stabilité des marchés et l'autonomie stratégique ne peuvent, dans ce dossier, être reléguées au second plan au profit d'une approche purement de principe.

Atteinte à la sécurité juridique et précédent préoccupant

Au-delà de l'impact direct sur les flux d'importation, ce changement de politique crée un précédent fondamental. Abandonner l'évaluation basée sur le risque au profit d'une tolérance zéro fondée sur le danger intrinsèque pour des substances non autorisées revient à s'écarter d'une méthodologie éprouvée et scientifiquement robuste.

Cela affaiblit la sécurité juridique des agriculteurs, des négociants et des transformateurs, et rend le cadre réglementaire relatif aux résidus de pesticides moins prévisible et plus difficile à appliquer.

Une telle évolution crée de l'incertitude au lieu d'apporter de la clarté et va à l'encontre de l'objectif du paquet Omnibus visant à rendre la réglementation plus praticable.

Une analyse d'impact approfondie est indispensable

En novembre 2025, la Commission européenne a à juste titre lancé une étude sur les conséquences de ce changement de politique pour les flux d'importation et la position concurrentielle de la chaîne agroalimentaire européenne. Compte tenu de l'impact potentiellement structurel et durable de ces propositions, il est absolument nécessaire que cette analyse d'impact soit menée à son terme et pleinement intégrée dans la suite du processus décisionnel.

Position et recommandations de BFA

BFA soutient la simplification administrative et un niveau élevé de protection des consommateurs. Cela ne peut toutefois pas, et ne doit pas, être dissocié d'une évaluation des risques fondée sur la science, telle qu'ancrée dans la législation européenne existante.

Nous affirmons dès lors clairement que l'approche basée sur le risque doit rester le fondement de la politique européenne en matière de LMR, qu'aucun changement de politique irréversible ne peut être mis en œuvre avant l'achèvement de l'analyse d'impact en cours, et que toute adaptation éventuelle doit être proportionnée et tenir compte des réalités internationales de production et de commerce.

Les décisions qui influencent fondamentalement l'accès aux matières premières doivent être fondées sur des données objectives et sur une évaluation globale de leurs conséquences. Seul un cadre de LMR prévisible, proportionné et fondé sur la science peut concilier la protection des consommateurs avec la continuité, la stabilité et la résilience de la production alimentaire européenne.